

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20201110-D2020-72-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2020-72 en date du 10/11/2020 concernant le recrutement et la rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population de 2021 :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 10 Novembre 2020, à 18H30, suivant convocation en date du 04 Novembre 2020, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

**Présents :** MM. FAUCHER Alain, AUBERGER Marie-Sophie, THEYS Antony, DUFOUR Dominique, LATOUR Christelle, JACQUET Michel, ALLAMARGOT Béatrice, DESROCHE Roger, BLIN Matthieu, BESSE Magali, JAUNEAU Bernard, GILLES Dominique, CASTANET Christine, DUBREUIL Marc, ARMAND Thierry.

Mme Magali BESSE a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	15	0	15	15	15	0

Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre des opérations de recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021, il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs. Il précise qu'une dotation de 1 791,00 euros sera versée à la commune au titre de cette enquête.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à procéder au recrutement de deux agents chargés de l'enquête de recensement de la population pour l'année 2021,

**PRECISE** que compte tenu de l'importance de leur rôle et des frais liés à leurs déplacements, les agents recrutés percevront une rémunération forfaitaire de 950,00 euros brute,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document à intervenir pour le bon déroulement des opérations de recensement.

A La Geneytouse, le 16 novembre 2020

Le Maire

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 16 novembre 2020.